

## - ENTREPRISE INDIVIDUELLE - REGULARISATION MICRO IMMATRICULEE AVANT LE 19.12.2014



## ASSISTANCE AUX FORMALITES

### I. Votre interlocuteur unique :

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

### II. Contactez votre expert :

1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser un échange simple et rapide avec votre conseiller
2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendez-vous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15 (sauf mardi et jeudi après-midi)
3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

### III. Coût :

70 € par chèque à l'ordre de la CMA

## PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Retrouvez les documents à télécharger sur  
notre site internet :

[www.cm-alsace.fr](http://www.cm-alsace.fr)

Rubriques

- Créer et Reprendre  
Centre de Formalités  
des Entreprises

### Formulaires :

- Formulaire R CMB ([document à télécharger](#))
- Formulaire JQPA si activité réglementée Loi Raffarin ([document à télécharger](#))
- Formulaire NDI si déclaration relative au nom de domaine du site internet ([document à télécharger](#))
  
- Avis de situation au répertoire SIRENE ([document à télécharger](#))

### Pièces justificatives à joindre en annexe des formulaires (en double exemplaire si affiliation à la fois au registre des entreprises et au registre du commerce et des sociétés) :

#### Pour la personne

- Copie de la pièce d'identité : carte d'identité recto-verso, ou passeport en cours de validité, ou carte de séjour ou carte de résident à jour et en cours de validité (adresse)

#### Pour les dirigeants de nationalité étrangère :

- **Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne** : copie, recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour : Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Royaume-Uni ou Monaco** :  
copie recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour les Ressortissants algériens** : copie du titre de séjour (toute mention, sauf étudiant)
- **Pour les autres ressortissants étrangers** (y compris les ressortissants des pays de l'**OCDE** \*) :

\* **OCDE** = Australie, Canada, Corée du Sud, Etats-Unis, Japon, Mexique, Nouvelle Zélande, Turquie

#### S'ils résident en France :

copie de la carte de séjour portant mention : « artisan » « commerçant » ou « industriel » ou « vie privée et familiale » OU copie (recto-verso) de la carte de résident

#### S'ils ne résident pas en France :

copie de la pièce d'identité en cours de validité et sa traduction en français certifiée conforme par son détenteur

- Attestation sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation en original ([document à télécharger](#))
- Pour les activités réglementées Loi Raffarin : copie du ou des diplôme(s) ou certificats de travail dans l'activité exercée (3 ans) ou fiches de paie sur 3 années **OU** copie du contrat de travail du salarié qualifié, accompagné de ses diplômes ou certificats de travail sur 3 ans ou fiches de paie sur 3 années
- Activités réglementées : autorisation, diplôme, licence, déclaration douane, arrêté préfectoral... selon le cas

#### Pour l'adresse de l'entreprise

- Si local commercial : copie du bail
- Si adresse de l'entreprise au domicile de l'entrepreneur :
  - Si propriétaire : copie de la taxe foncière recto-verso ou du titre de propriété
  - Si locataire : copie du bail d'habitation ou de la taxe d'habitation ou de la dernière quittance de loyer ou facture de moins de 3 mois (gaz, téléphone, électricité) ou autorisation du propriétaire (([document à télécharger](#)) + justificatif de propriété
  - Si hébergé chez un tiers : attestation d'hébergement ([document à télécharger](#)) + justificatif de domicile et copie de la carte d'identité de l'hébergeur
- Si domiciliation dans une société de domiciliation agréée par la Préfecture : copie du contrat de domiciliation



**Pour les métiers du bâtiment , vous êtes tenus de souscrire une assurance décennale**

## **En cas de mariage**

**Si régime de communauté de biens** (confusion du patrimoine de l'entreprise et du patrimoine commun des époux): régime légal de la communauté réduite aux acquêts (avec ou sans contrat) ou communauté universelle

- 3 attestations de la délivrance de l'information donnée au conjoint commun en biens ([document à télécharger](#))

**Règlement de frais de dépôt en sus** (voir frais d'immatriculation au RCS ci-dessous)

- Déclaration d'insaisissabilité (le cas échéant)
- Déclaration d'option de conjoint collaborateur (art.27 du décret n°84-406 du 30 mai 1984 et art.5 du décret n°2006-966 du 1<sup>er</sup> août 2006) ([document à télécharger](#))
- Copie du livret de famille ou extrait d'acte de mariage ou copie du PACS (uniquement si conjoint collaborateur)
- Justificatif pour le fonds :
  - Reprise de fonds par achat, apport ou donation : copie de l'acte de vente (d'apport ou de donation) enregistré et copie de la publication dans le journal d'annonces légales
  - Location-gérance : copie du contrat de location-gérance et copie de la publication dans le journal d'annonces légales

## **SI ACTIVITE D'ARTISAN-COMMERCANT NON-SEDENTAIRE**

- Déclaration préalable d'une activité non-sédentaire ([document à télécharger](#))
- Liste des pièces à fournir ([document à télécharger](#))

## **FRAIS D'IMMATRICULATION A LA CHAMBRE DE METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**

**Pas de frais pour la Chambre de Métiers d'Alsace**

**Chèque libellé à l'ordre du Tribunal Judiciaire :**

- 2,82 €** uniquement pour un achat de fonds, location-gérance
- 8,45 €** en plus si attestation d'information au conjoint commun en biens



Chambre de Métiers d'Alsace, Bas-Rhin : 30 Avenue de l'Europe – CS 10011 SCHILTIGHEIM - 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.55.83  
Chambre de Métiers d'Alsace, Colmar : 13 Avenue de la République. CS 20044 -68025 COLMAR Cedex. Tél. : 03.89.20.84.60  
Chambre de Métiers d'Alsace, Mulhouse : 12, Boulevard de l'Europe - BP 3007 - 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16

**SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE**

Je soussigné(e) : .....

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) :

**Par dépôt ou envoi postal :**

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

ou

**Sur rendez-vous :**

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 70,00 €

Modification : 35,00 €

---

**Mes coordonnées :**

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Qualité : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Date et signature :